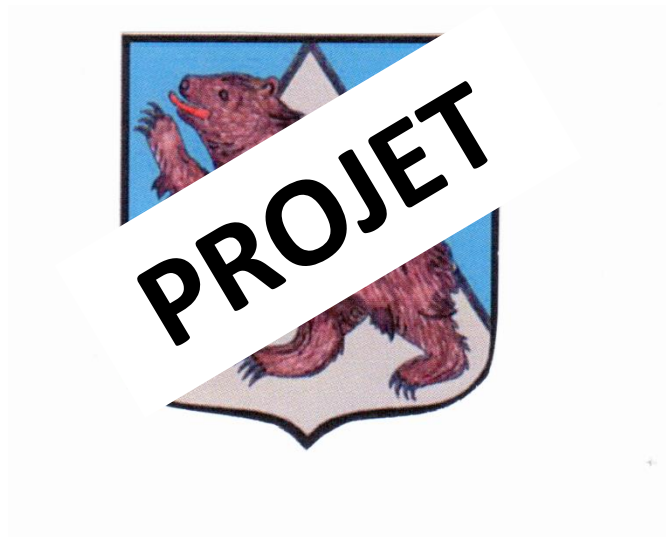


REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
**COMMUNE DE CLANS**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 DÉCEMBRE 2021**

**Présents : Roger MARIA, Maire, Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel**  
**Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentée par M. MARIA Roger, Mme SAMPEDRO Nathalie représentée par FAVARO Marion.**

**Convocation du : 2 décembre 2021**

# ORDRE DU JOUR

- I : Approbation du compte rendu de la séance du 24 septembre 2021
- II : DM 3 Commune
- III : DM 1 CCAS
- IV : Inscription en non-valeur
- V : Indemnité Josette COMBE / Médiathèque
- VI : Point sur les travaux
- VII : Présentation du rapport annuel d'activité et de développement durable
- VIII : DIVERS

---

## I : APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2021 (joint en annexe) est adopté à l'unanimité

## II : DM 3 COMMUNE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante les inscriptions budgétaires suivantes :

### Au fonctionnement :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra <sup>o</sup>	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
023/023	Virement section investissement	Fonc.	D				0.00 €	7 550.00 €	7 550.00 €
60612/011	Energie-électricité	Fonc.	D				34 446.30 €	7 220.00 €	7 220.00 €
6411/012	Personnel titulaire	Fonc.	D				60 836.71 €	-3 500.00 €	-3 500.00 €
6531/65	Indemnités élus	Fonc.	D				31 952.38 €	1 500.00 €	1 500.00 €
6533/65	Cotisations retraite élus	Fonc.	D				1 355.79 €	1 500.00 €	1 500.00 €
6541/65	Créances admises en non-valeur	Fonc.	D				0.00 €	30.00 €	30.00 €
657362/65	CCAS	Fonc.	D				3 000.00 €	3 650.00 €	3 650.00 €
6574/65	Subv. fonct. person. droit privé	Fonc.	D				3 600.00 €	-1 250.00 €	-1 250.00 €
6865/68	Dot.provis.risques financiers	Fonc.	D				0.00 €	-187 840.00 €	-187 840.00 €
6875/68	Dot.provis.risques exception.	Fonc.	D				0.00 €	187 840.00 €	187 840.00 €
70311/70	Concessions dans les cimetières	Fonc.	R				0.00 €	1 100.00 €	1 100.00 €
70631/70	Redevance à caractère sportif	Fonc.	R				2 641.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €
7381/73	Taxe add. droits de mutation	Fonc.	R				51 650.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €
752/75	Revenus des immeubles	Fonc.	R				36 517.11 €	3 000.00 €	3 000.00 €

### Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	135 191.18 €	16 700.00 €	16 700.00 €
Recettes	90 808.11 €	16 700.00 €	16 700.00 €
Différence (D-R)	44 383.07 €	0.00 €	0.00 €

### A l'investissement :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct	Invest.	R				0.00 €	7 550.00 €	7 550.00 €
024/024	Produits des cessions	Invest.	R				0.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
1025/041	Dons et legs en capital	Invest.	R				0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
1321/13	Etat & établ.nationaux	Invest.	R	1599b			0.00 €	1 544 000.00 €	1 544 000.00 €
1328/041	Autres	Invest.	R				0.00 €	7 900.00 €	7 900.00 €
1328/13	Autres	Invest.	R	1599b			0.00 €	-1 083 400.00 €	-1 083 400.00 €
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	R				0.00 €	200 460.00 €	200 460.00 €
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	R	1599a			0.00 €	-200 460.00 €	-200 460.00 €
1641/16	Emprunts en euros	Invest.	R	1599b			0.00 €	-460 600.00 €	-460 600.00 €
2111/041	Terrains nus	Invest.	D				0.00 €	8 900.00 €	8 900.00 €
2128/21	Autres agenc. et aménag.	Invest.	D	236			227 097.88 €	9 050.00 €	9 050.00 €

### **Total sélection**

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
<b>Dépenses</b>	227 097.88 €	17 950.00 €	17 950.00 €
<b>Recettes</b>	0.00 €	17 950.00 €	17 950.00 €
<b>Différence (D-R)</b>	227 097.88 €	0.00 €	0.00 €

Total de la décision modificative :

### **Total sélection**

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
<b>Dépenses</b>	362 289.06 €	34 650.00 €	34 650.00 €
<b>Recettes</b>	90 808.11 €	34 650.00 €	34 650.00 €
<b>Différence (D-R)</b>	271 480.95 €	0.00 €	0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE les dispositions ci-dessus

### III : DM 1 CCAS

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante les inscriptions budgétaires suivantes :

#### Au fonctionnement :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
60623/011	Alimentation	Fonc.	D				0.00 €	200.00 €	200.00 €
6232/011	Fêtes et cérémonies	Fonc.	D				2 888.23 €	450.00 €	450.00 €
6257/011	Réceptions	Fonc.	D				0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
774/77	Subventions exceptionnelles	Fonc.	R				3 000.00 €	3 650.00 €	3 650.00 €

### **Total sélection**

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
<b>Dépenses</b>	2 888.23 €	3 650.00 €	3 650.00 €
<b>Recettes</b>	3 000.00 €	3 650.00 €	3 650.00 €
<b>Différence (D-R)</b>	-111.77 €	0.00 €	0.00 €

Total de la décision modificative :

### Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	2 888.23 €	3 650.00 €	3 650.00 €
Recettes	3 000.00 €	3 650.00 €	3 650.00 €
Différence (D-R)	-111.77 €	0.00 €	0.00 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les dispositions ci-dessus,

## IV : INSCRIPTION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le responsable du Service de Gestion de Plan du Var nous a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, sur le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total du titre à admettre en non-valeur s'élève à 26.37 €.

Il précise qu'il s'agit uniquement d'un titre concernant un double paiement pour lequel le Percepteur ne peut rien faire puisque la société est en liquidation judiciaire.

Numéro de pièce	Objet	Non-valeur
2020 – 3 – 3	Trop perçu	26.37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la SGC de Plan du Var,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'admission en non-valeur ci-dessus

## V : INDEMNITÉ JOSETTE COMBE / MÉDIATHÈQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Josette COMBE s'occupe depuis des années bénévolement de la bibliothèque communale de CLANS.

Outre le temps qu'il y passe, cela lui occasionne, pour le bien du service, beaucoup de déplacements avec son véhicule personnel et frais.

Aussi il propose au Conseil Municipal qui lui accorder une indemnité pour un montant de 2000.00 € NET pour l'année 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** d'accorder une indemnité à Madame Josette COMBE pour un montant annuel NET de 2000.00 €.

## VI : POINT SUR LES TRAVAUX

### Un point est effectué sur les travaux programmés :

- **Route de la forêt** : l'agence 06 et l'ONF travaillent sur le dossier, une première étude a déjà été présentée, mais des ajustements doivent encore être opérés. Une présentation au Conseil sera faite dès que le montant global chiffré sera déterminé et dès que l'ensemble des éléments seront à disposition. A savoir pour l'instant 2 tranches seront programmées :
  - La route dite « ancestrale » qui monte jusqu'à Ste Anne et pour laquelle la commune bénéficie de la dotation de solidarité et de l'aide de SAS le Prince Albert
  - La route dite de Bon Villars, qui permettra un autre accès à Ste Anne depuis Bon Villars et pour laquelle des financements du Département des Alpes Maritimes et de la Région ont été sollicités
- **Collégiale** : l'architecte des bâtiments de France s'est déplacé 2 fois sur Clans, 2 projets en cours :
  - L'entretien de la Collégiale : 2 entreprises ont été consultés, nous sommes en attente du retour des devis – entretien de la toiture –
  - Lancement par la commune d'une consultation de mission diagnostic sur la Collégiale Sainte Marie
- **Canal EDF** : la commune a réceptionné ce jour une demande d'EDF pour installer 3 bases de vie pour les travaux de réparation du canal EDF. Cette demande fait état d'un besoin pour 2022/2023. C'est donc un dossier qui avance.
- **Place Scipion** : il s'agit de travaux programmés pour 2022, c'est pour cela qu'il n'est plus envisagé d'installer d'une borne électrique dont les coûts sont très importants (et l'effet certainement réduit), et qu'il est plutôt envisagé pour réduire la circulation – rue droite – d'interdire l'accès par des panneaux de signalisation et de poser des jardinières.
- **Fibre** : pour information une permanence se tiendra le jeudi 16 décembre à la salle du cinéma de 14h à 19h, pour toutes les personnes qui souhaitent avoir des renseignements concernant la fibre ou qui rencontrerait des difficultés à son installation (comme par exemple les problèmes d'adressage).
- **Assainissement Pont de Clans** : Les travaux d'installation de la station d'épuration provisoire à Pont de Clans, au lieu dit «la boulangerie » vont débuter. Cette station se trouvera sur la parcelle des consorts GOUSSET qui entre dans le fonds Barnier.

## VII : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme chaque année, le rapport de la Métropole Nice Côte d'Azur retraçant l'activité des Directions et les évolutions permanentes pour la période 2020 nous a été transmis. Il est présenté au Conseil et est à la disposition de tous.

## VIII : DIVERS

### **SUBVENTION TÉLÉTHON 2021**

Dans ce contexte sanitaire encore particulier cette année, le Téléthon s'est encore adapté mais n'en a été pour autant impacté par la crise du Coronavirus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir l'AFM TELETHON comme la commune l'a toujours fait depuis de nombreuses années

Aussi, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'AFM Téléthon une subvention pour l'exercice 2021 pour un montant de 800 € et se rapprochera du correspondant AFM Téléthon sur le Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'attribuer en 2021 une subvention de 800 € dans le cadre e l'AFM TELETHON,

**CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien cette opération.

### **ACCEPTATION DE DON**

Monsieur le Président du CCAS, informe l'assemblée qu'un don sous forme de chèque a été établi à l'ordre du CCAS, par M. et Mme CALVI d'un montant de 40 €,

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à procéder à l'encaissement sur le budget CCAS.

**LE CONSEIL D'ADMNISTRATION**, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré :

**CHARGE** le Président de prendre les dispositions nécessaires à l'encaissement du chèque

Avant de lever la séance, M. JACOB a une dernière question : l'avancé du dossier « clôture de la déchetterie ». Monsieur le Maire l'informe que les crédits ont été affectés, les bons de commande adressés aux entreprises, et que nous sommes dans l'attente de la réalisation de ces travaux.

**Pour rappel dimanche 12 décembre se tiendra le Marché de Noel, Monsieur le Maire appel au volontariat pour donner un coup de main à l'installation dimanche matin.**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 00**